



MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

République Française

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 juillet 2017
Séance ordinaire**

Le jeudi 13 juillet 2017, convocation du conseil municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller, pour la tenue d'une séance ordinaire le jeudi 20 juillet 2017 à 20 heures, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte-rendu des réunions des 15 et 30 juin 2017
- Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire
- Budget communal – décision modificative n° 3-2017
- Travaux d'assainissement – demande de subvention à l'agence de l'eau
- Restaurant scolaire – Tarifs année scolaire 2017/2018
- Garderie périscolaire – Tarifs année scolaire 2017/2018
- Modification du tableau des effectifs
- Questions des conseillers municipaux
- Affaires diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers :

ETAIENT PRESENTS : M. Michel RIGAUX, Maire ;

M.M. HAMARD, E. JARDOT, C. GONDROY, C. ZICKLER, A. SERGENT, adjoints au Maire ; P. DOMENECH, D. BRIALIX, ML GIRARD, G. NOWICKI, C. PAULO, J. BUCAILLE, JC LAMBERT conseillers municipaux ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : S. IMBERT QUEYROI (représentée par M. RIGAUX) N. CUVECLE (représentée par D. BRIALIX)

ABSENTS : S. BOSQUET, L. de BRAUWER, C. de VITA, P. DOUET, A. FLANQUART, M. FORMET, C. SIDZIMOWSKI

SECRETAIRE DE SEANCE : E. JARDOT

Mrs J. BUCAILLE et D. BRIALIX indiquent ne pas avoir reçu leur convocation dans les temps réglementaires. Il semble que les convocations aient été envoyées le 17 juillet pour une réunion le 20 juillet or le délai légal est de 3 jours francs. Néanmoins, ils consentent à siéger afin de ne pas pénaliser les délibérations de l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES 2 DERNIERES SEANCES :

Le compte rendu de la séance du 15/06/2017, fait l'objet d'une remarque émanant de J. BUCAILLE : Il précise qu'il n'a pas indiqué que le désherbage de 30 m2 avait pris 3 jours mais qu'il lui semblait anormal de mettre 3 jours pour passer le motoculteur sur une telle surface.

S'agissant du compte-rendu du 30/06/2017, J. BUCAILLE indique qu'il manque un nom (celui de Mme C. GONDROY en l'occurrence), en qualité de déléguée pour les sénatoriales. Il est à noter que cet oubli était déjà rectifié.

Délibération 51-2017
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISE PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
QUI LUI ONT ETE CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux délibérations n° 18 du 10/04/2014 et 70 du 28 août 2014 précisant les délégations d'attribution du CM au Maire, elle lui a accordé délégation afin qu'il puisse prendre certaines décisions relevant normalement de la compétence du conseil, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (et des avenants les concernant) de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passées sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour un montant maximum de 206.000€ (deux cent six mille euros).

C'est ainsi que la décision suivante a été prise :

Décision 2017-09 : Conclusion avec la Société GRAND OUEST ETANCHEITE, sise à Veigne (37250) 41 rue du Belvédère, un marché de travaux pour la rénovation complète du complexe d'étanchéité de la toiture terrasse de l'école élémentaire. Le coût des travaux est de 43.632 € HT. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget principal de la commune, exercice 2017.

L'assemblée **PREND ACTE**.

Délibération 52-2017
BUDGET COMMUNAL – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire propose d'ajuster le budget 2017 en apportant les modifications suivantes au budget général de la commune :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
60621	Combustibles	+ 5.000 €
60623	Alimentation	+ 500 €
60632	Fournitures de petit équipement	+ 5.000 €
60633	Fournitures de voirie	+ 5.000 €
6068	Autres matières et fournitures	- 4.000 €
6135	Locations mobilières	+ 5.000 €
61522	Entretien de bâtiments	- 4.000 €
617	Etudes et recherches	+ 8.880 €
6184	Versement à des organismes de formation	- 2.500 €
6226	Honoraires	- 3.000 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- 3.000 €
6231	Annonces et insertions	+ 1.105 €
6241	Transport de biens	+ 2.600 €
TOTAL		+ 16.585 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
6419	Remboursement sur rémunérations de personnel	+ 10.000
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP	+ 5.000 €
70876	Remboursement de frais par le GFP	+ 4.000 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	+ 7.000 €
73211	Attribution de compensation	+ 9.000 €
73221	FNGIR	+ 434.860 €
7323	Reversement de l'état sur prd brut jeux	- 434.860 €

7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 9.000 €
7411	Dotations forfaitaires	- 13.000 €
74121	Dotations de solidarité rurale	- 2.800 €
74718	Participations de l'état – autres (T.A.P.)	+ 7.000 €
74834	Etat – compensation taxe foncière	+ 5.164 €
74835	Etat – compensation taxe d'habitation	+ 6.000 €
74836	Etat – compensation TP	+ 221 €
752	Revenus des immeubles	- 40.000 €
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	+ 8.000 €
7788	Produits exceptionnels divers	+ 2.000 €
TOTAL		+ 16.585 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
202	Révision des documents d'urbanisme	+ 8.000 €
2051	Concessions et droits similaires	+ 8.000 €
21312	Constructions - bâtiments scolaires	+ 55.000 €
21318	Constructions - autres bâtiments publics	+ 60.000 €
2135	Installations générales, agencements...	+ 5.200 €
2151	Réseaux de voirie	- 31.200 €
21534	Réseaux d'électrification	+ 3.000 €
21568	Autres réseaux	+ 2.000 €
2158	Autres installations, matériels et outillage tech.	+ 10.000 €
2182	Matériel de transport	+ 15.000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	- 60.000 €
2184	Mobilier	+ 20.000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 25.000 €
2313	Constructions (immobilisations en cours)	- 120.000 €
TOTAL		0.00 €

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- Vu le budget de la commune voté le 9 mars 2017,
- Vu la décision budgétaire modificative n°1 votée le 04 mai 2017
- Vu la décision budgétaire modificative n°2 votée le 17 mai 2017

après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité,

- **VALIDE** la décision modificative n° 3 au budget principal, qui s'équilibre comme ci-dessus exposé.

Délibération 53-2017
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'extension des réseaux d'assainissement collectif de la rue du Port, de la rue des Noues et du Chemin de Châtillon afin que des riverains puissent raccorder leur immeuble et que cela permette la construction de nouvelles habitations.

Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau qui est susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 40 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix (Mme C. GONDRY, salariée de l'Agence de l'Eau s'abstenant)

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de travaux d'extension de réseaux d'assainissement rue du Port, rue des Noues et chemin de Châtillon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet,

Délibération 54-2017
RESTAURANT SCOLAIRE - TARIFS 2017/2018

Madame C. GONDRY rappelle la délibération du 23 août 2016 par laquelle l'assemblée délibérante a fixé le tarif des repas au restaurant scolaire comme suit :

Tarif 1 : maternelle	3.00 €
Tarif 2 : élémentaire	3.20 €
Tarif 3 : enseignants et communaux	6.00 €

Elle propose d'augmenter les tarifs susvisés de 0.10 € et donc de fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour l'année scolaire **2017-2018** :

Tarif 1 : maternelle	3.10 €
Tarif 2 : élémentaire	3.30 €
Tarif 3 : enseignants/communaux	6.10 €

Elle ajoute que le coût de la prestation pour les enfants amenant leur repas du fait d'une allergie est maintenu à 0.50€/jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix (Mrs D. BRIALIX et J. BUCAILLE votant contre)

- **ACCEPTE** la fixation des tarifs ci-dessus énoncés pour l'année scolaire 2017/2018

Délibération 55-2017
GARDERIE PERISCOLAIRE - TARIFS 2017/2018

Madame C. GONDRY :

- Rappelle la délibération du 23 août 2016, par laquelle le CM a maintenu les tarifs en cours, instaurés par la délibération n° 39 du 11/06/2014, fixant à 1€ la demi-heure (avec une tolérance de 5mn) le coût de la GARDERIE PERISCOLAIRE, pour la rentrée scolaire dernière.
- Rappelle les heures d'ouverture de la garderie périscolaire, modifiées suite à la réforme des rythmes scolaires étudiée en concertation avec les enseignants, parents d'élèves, personnel communal et élus, soit :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Le matin pour les élèves des écoles maternelle/élémentaire de 7h15 à 8h 45
Le soir pour les élèves de maternelle/élémentaire de 16h 15 à 18h30.

Les mercredis :

Le matin pour les élèves des écoles maternelle/élémentaire de 7h 15 à 8h 45.

Elle propose d'augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (Mrs D. BRIALIX et J. BUCAILLE votant contre)

- **FIXE à 1,10 € la demi-heure** (avec une tolérance de 5mn), le coût de la GARDERIE PERISCOLAIRE pour l'année scolaire 2017/2018.

Délibération 56-2017
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe TC (agent muté)
- Ajout d'un poste d'adjoint administratif TC (agent recruté en remplacement de l'agent muté).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les propositions de modifications ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2017.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

DEMANDES D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS A L'UN DES DROITS DE PREEMPTION PREVUS PAR LE CODE DE L'URBANISME

M. le Maire présente à l'assemblée les DEMANDES D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION suivantes, reçues depuis le dernier CM pour lesquelles la commune n'a pas souhaité préempter :

Enreg. N°	Section	N°	Adresse	Notaire
24	AI	33 -34-26	62 rue Henri Armenault	Me BEAUCHEF – Gien
25	AE	458 – 461	4 Lotissement Flacarneux	SCP SOUESME – Ouzouer-sur-Loire
26	AE	520 – 525 – 529	Rue A Dieu	SCP SOUESME – Ouzouer-sur-Loire
27	AK	140 – 141	146 rue Sadi Carnot	SCP SOUESME – Ouzouer sur Loire
28	AM	177 – 146	1100 rue de l'Etang	Me de TURQUAT – Sully-sur-Loire
29	AM	24	70 Chemin des brosses	Me CASSIER – Aubigny-sur-Nère
30	AE	115 – 116	147 Place du Comice	SCP SOUESME – Ouzouer-sur-Loire
31	AE	91	67 rue de Flacarneux	SCP SOUESME – Ouzouer-sur-Loire
32	AH	184 – 185	125 rue Henry Millet	SCP SOUESME – Ouzouer-sur-Loire

INFORMATIONS DIVERSES

Commémorations : Maquis de Lorris le dimanche 13 août

Manifestations diverses : Inauguration du groupe scolaire le 1^{er} septembre à 17 heures 30 (horaire à confirmer)

Journée portes ouvertes au groupe scolaire le 2 septembre (9 h 30 – 12 h 00 / 14 h 00 – 16 h 00)

Forum des Associations le 9 septembre à Dampierre-en-Burly

Fête du bois les 2 et 3 septembre

Musée du coquillage : M. le Maire évoque la possible réouverture du musée du coquillage, fermé par la précédente municipalité. L'espace GAND va redevenir vacant suite aux travaux de construction du groupe scolaire. La commune a conservé toutes les vitrines, lesquelles sont stockées en divers bâtiments, et les coquillages sont entreposés dans les locaux de la communauté de communes. La gestion de cet espace serait confiée à des bénévoles, certaines personnes ayant d'ores et déjà exprimé leur intention en ce sens.

COURRIERS RECUS

- Du comité de jumelage qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée. Informe que le comité fêtera ses 20 ans le samedi 26 août, salle Ballot et inaugurera le square Great-Ayton le 25 août à 18 heures.
- De l'association les JMF en Val d'Or Sologne qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée
- De la famille de Mme NIZON à l'occasion du décès de Mme Lucie NIZON

QUESTIONS DES CONSEILLERS

J.C. LAMBERT évoque la musique jouée le 14 juillet, trouvant celle-ci (sud-américaine) non adaptée à ce type de commémoration. Il lui est précisé que LE REVEIL n'était pas disponible. E. JARDOT fait part des difficultés rencontrées pour trouver une troupe mais propose d'en discuter en commission. J. BUCAILLE indique qu'un des souhaits de la municipalité était de relancer LE REVEIL et que c'est la raison pour laquelle il leur a été attribué une subvention de 6000 € en 2017. Il suggère, qu'en contrepartie de cette subvention, leur présence aux 3 cérémonies nationales (8 mai, 14 juillet et 11 novembre) soit imposée. M. le Maire rappelle que cette troupe est en cours de construction. E. JARDOT ajoute que c'est un exercice difficile après 10 ans de « sommeil ».

D. BRIALIX évoque pour sa part la réforme des temps scolaires. 30 % des communes du département ont d'ores et déjà décidé de revenir à la semaine de 4 jours. M. le Maire et Mme C. GONDRY précisent qu'il est nécessaire de prendre le temps d'y réfléchir et de consulter les familles. M.L. GIRARD demande si une réflexion a été menée par la communauté de communes. M. le Maire répond par la négative. J. BUCAILLE souligne pour sa part le caractère financier de la réforme. Il eut été plus économique de revenir à la semaine de 4 jours. Mme C. GONDRY signale que 3 animateurs ont été recrutés, à hauteur de 23 heures hebdomadaires chacun. Elle ajoute que le retour aux 4 jours est très favorable aux enfants mais nécessite que l'on ne fasse pas n'importe quoi.

J. BUCAILLE rappelle la demande formulée en début de mandat, de réinstaurer une collecte des encombrants 1 fois par an. M. le Maire indique que le SICTOM n'y est pas favorable. M. J. BUCAILLE propose de le relancer. E. JARDOT propose de mettre en place un service d'enlèvement sur demande (en mairie) pour les administrés trop âgés ou handicapés. M. le Maire propose d'y réfléchir et de communiquer via le B.O. à ce sujet.

M. le Maire suspend momentanément la séance pour donner la parole au public.

Pas de question

Réouverture de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures 45.

Michel RIGAUX, Maire